

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA HAUTE GARONNE



**CCTP DU LOT 01-B**  
**- FAUX PLAFONDS PLACO ET DALLES -**

/ V002 / 09-06-2016



**FREDERIC LANGLOIS**

architecte DPLG

Inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes sous le N°national 29156

Expert Judiciaire inscrit près la Cour d'Appel de Toulouse - Membre du Collège des Experts Architectes de Midi-Pyrénées

Adresse postale : chez F. LANGLOIS – LE VILLAGE - 81500 – BELCASTEL

(05 81 40 70 88) – 06 83 05 83 74 / [langlois-architecte@orange.fr](mailto:langlois-architecte@orange.fr)

## SOMMAIRE

1.	GENERALITES .....	2
1.1	Prescriptions générales .....	2
1.2	Documents de référence.....	3
1.3	Obligation de l'entrepreneur .....	4
1.4	Dossier d'exécution .....	4
1.5	Dossier des ouvrages exécutés.....	5
2.	TRAVAUX SUR EXISTANT.....	6
2.1	Dépose des faux-plafonds y compris ossature et isolation .....	6
2.2	Dépose des dalles de faux-plafond.....	6
2.3	Remplacement de dalles de faux-plafond minéral .....	6
2.4	Remplacement de dalle de faux-plafond plâtre.....	6
2.6	Réajustement de l'ossature primaire.....	7
3.	FAUX-PLAFOND PLATRE.....	7
3.1	Faux-plafonds en dalles 60x60 type DANOLINE QUADRIL BELGRAVIA de chez KNAUF.....	7
3.2	Faux-plafonds dalles 60x60cm type GYPTONE ACTIV'AIR POINT 11 E15 chez PLACO .....	7
4.	FAUX-PLAFOND MINERAL.....	8
4.1	Faux-plafonds dalles démontables 60x60- ULTIMA+OP TEGULAR chez ARMSTRONG.....	8
4.2	Faux-plafonds en dalles 60x60 cm - SAHARA TEGULAR de chez ARMSTRONG .....	8
4.3	Faux-plafonds en dalles démontables 60x60 cm - EKLA de chez ROCKFON .....	8
5.	OUVRAGES DIVERS.....	9
5.1	Structure autoporteuse.....	9
5.2	Laine minérale ép. 100mm .....	9
5.3	Joues plaque de plâtre .....	9
5.4	Soffites.....	10
5.5	Plate bande staff .....	11
5.6	Gorge d'éclairage .....	11
5.7	Trappes de visites.....	11
5.8	Caisson store .....	11
6.	BARRIERE PHONIQUES.....	11
6.1	Barrières phoniques ACOUSTIMASS de chez ROCKFON .....	11
6.2	Barrières phoniques SOUNDSTOP de chez ROCKFON .....	12
6.3	Barrières phoniques ACOUSTIPAN de chez EUROCOUSTIC.....	12

### 1. GENERALITES

#### 1.1 Prescriptions générales

Les ouvrages publics ou parapublics seront protégés (voirie, assainissement, P.T.T., GDF, EDF, éclairage, arrosage pour réduire la poussière, etc...).

Les accès (lieu et horaires) du chantier seront définis avant le démarrage des travaux, en accord avec le maître d'œuvre, le Maître d'Ouvrage et le coordonnateur SPS, s'il en est.

L'entrepreneur devra se rendre sur place afin de prendre connaissance de l'état des lieux avant la remise de son offre.

Les dispositions du PGC en matière d'installation de chantier et de sécurité seront respectées.

Les travaux décrits dans les obligations générales d'une part et dans les instructions particulières propres au chantier seront entièrement exécutés pour un prix global et forfaitaire.

Les frais d'engins spéciaux ou de prestations manuelles et mécaniques spécifiques et nécessaires ainsi que la fourniture seront inclus dans ce prix.

Tous les prix comprennent la démolition le chargement, le transport et le déchargement, l'évacuation aux décharges homologuées et/ou publiques, les droits de décharge.

L'entrepreneur ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions aux plans et aux devis puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux indispensables à leur parfait achèvement ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.

L'application de tous les textes concernant les règles de construction ou les différents règlements de sécurité propres au type de travaux qui seront parus avant l'établissement du marché reste à la charge des entreprises.

## 1.2 Documents de référence

Les dispositions particulières à chacun des lots sont précisées dans leurs spécifications techniques respectives. Sauf disposition particulière indiquée dans le présent document, la conception, les calculs, la fabrication en usine, l'exécution sur chantier, la mise en œuvre et le réglage de l'ouvrage, la nature et la qualité des matériaux, la protection de l'ouvrage, la réception et les essais de tout ou partie de l'ouvrage sont, dans leur ensemble, conformes aux normes, règlements, prescriptions techniques et recommandations professionnelles en vigueur. Pour tous les documents énoncés ci-après, il est retenu la dernière édition publiée à la date des pièces écrites du marché de travaux. L'Entrepreneur est tenu de signaler à la Maîtrise d'Œuvre toute contradiction entre les documents cités ci-dessus et le projet (plans, devis descriptifs, etc...). Les procédés et matériaux non traditionnels, non régis par les documents de référence cités ci-dessus doivent obligatoirement, lorsque ceux-ci sont instruits et prononcés par un groupe spécialisé du CSTB, posséder un Avis Technique ou un ATEX ("Appréciation Technique d'Expérimentation" pour les produits récents).

Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

- Le code de l'Urbanisme ;
- Le code de la construction et de l'habitation ;
- Les Règles de l'Art ;
- Les Normes Françaises (NF) et Européennes (EN) homologuées ;
- Les Cahiers des Charges des DTU (Documents Techniques Unifiés) et de leurs additifs publiés par le CSTB avec les différentes mises à jour et annexes ;
- Les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU, Les règles des D.T.U. ;
- Les Règles Professionnelles ;
- Eventuellement les ATEC, ATX ou ETN ;
- La Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA) ;
- La Réglementation Thermique (RT 2005) ;
- Documents techniques COPREC n° 1 et n° 2 "Contrôle technique des ouvrages" publiés au supplément 82.51 Bis de Décembre 1982 du Moniteur ;
- Les lois, décrets, arrêtés, circulaires et recommandations intéressant la construction ; Le code du travail (livre 2) ;
- Le code général des collectivités territoriales (livre 2) ;
- Le code de l'environnement (partie législative) ;
- Les règlements de sécurité ;
- Les réglementations incendie ;
- La note de sécurité.
- Les prescriptions de la santé publique.
- Les avis des Bâtiments De France ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés privés ;
- Le résultat de la campagne de sol .
- Les remarques du permis de démolir ;
- Les attendus du permis de construire ;

- La note de sécurité ;
- Les avis du coordonnateur de sécurité existants ou à venir ;
- Les avis et observations du contrôleur technique existants ou à venir.

Liste des DTU :

- DTU 25.232 (NF P 68-201 de mai 1993) : Plafonds suspendus, plaques de plâtres à enduire, plaques de plâtres à parement lisse directement suspendues ;
- DTU 25.41 (NF P 72-203 de mai 1993) : Ouvrages en plaques de parement plâtre (à faces cartonnées) ;
- DTU 25.51 (NF P 73-201 de septembre 1994) : Plafonds en staff ;
- DTU 58.1 (NF P68-203 de juillet 1993) : plafonds suspendus ;

Cette liste n'est pas limitative, l'entreprise devra tenir compte de l'ensemble des règlements, qui seront en vigueur lors de l'exécution du chantier

### 1.3 Obligation de l'entrepreneur

L'entrepreneur devra compléter ou modifier le présent descriptif pour assurer le parfait achèvement des ouvrages, lesquels ne doivent faire l'objet d'aucun supplément.

Les notes de calculs seront soumises à l'approbation du bureau de contrôle avant le démarrage des travaux.

#### 1.3.1 LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

D'une façon générale, l'entrepreneur doit consulter ou se procurer auprès du maître d'oeuvre, tous les renseignements nécessaires à ses études.

Il a le devoir de les connaître et ne pourra, lors de l'exécution, ignorer les descriptifs des autres corps d'état, et de ce fait, demander des suppléments de prix.

#### 1.3.2 ENTRETIEN DES OUVRAGES

L'entrepreneur devra réviser tous ses ouvrages et s'assurer qu'ils soient parfaitement étanches. Jusqu'à l'entier achèvement et la réception des travaux, l'entrepreneur remplacera les objets détériorés. Tous les ouvrages devront être livrés en parfait état de finition et de propreté.

#### 1.3.3 PRINCIPE DE L'ETUDE

L'entrepreneur doit étudier ce projet type et en vérifier, dans le cadre de ses connaissances de spécialiste et sous sa seule responsabilité, d'une part les dispositions, d'autre part les calculs de quantités dans le quantitatif.

L'entrepreneur doit obligatoirement répondre sur les bases du projet type, c'est à dire qu'après avoir calculé les quantités, il doit les assujettir de prix unitaires. Le prix total constituant le prix global et forfaitaire.

### 1.4 Dossier d'exécution

L'Entrepreneur doit établir le dossier d'exécution, qui comprend les documents suivants :

- Les plans de repérage et d'implantation des éléments de l'ouvrage,
- Les plans d'exécution,
- Les plans d'atelier et de chantier, s'il en est
- Les notes de calculs, s'il en est
- Les procédures de fabrication, de montage, s'il en est
- Les procès-verbaux d'essais d'étude et d'agrément, s'il en est
- Les fiches techniques et C.C.P.U. des matériaux utilisés,
- Les fiches techniques définissant les revêtements de surface des métaux et leurs procédures d'application,
- La description des techniques particulières, hors normes, mises en oeuvre pour respecter le Cahier des Charges.

Ce dossier est accompagné des échantillons requis. Les documents d'exécution doivent être établis et avoir été visés, préalablement à l'exécution. Après la signature du présent marché, l'Entrepreneur soumet à la Maîtrise d'Oeuvre, pour approbation, la liste des documents d'exécution et le calendrier de production de ces documents. Ce calendrier est compatible avec le calendrier d'exécution, et tient compte des temps d'approbation et des éventuels allers-retours.

#### 1.4.1 Plans d'exécution :

Les plans d'exécution doivent définir à eux seuls complètement les formes et la constitution des ouvrages, de toutes leurs pièces et leurs assemblages. Ils comprennent les plans de repérage, les plans d'implantation et les plans de détails, chacun d'eux étant établi à une échelle appropriée.

L'ensemble des détails d'assemblages est représenté avec, pour chaque assemblage, la totalité des pièces dessinées à l'échelle ainsi que les éléments contigus mis en oeuvre par d'autres lots. Les plans d'exécution sont établis à partir du dossier et des indications fournis par la Maîtrise d'Oeuvre, en cohérence avec le tracé géométrique, la note de calculs et les procédures de fabrication et de montage. Ces plans sont exécutés conformément aux règles de l'art, et comprennent notamment les indications suivantes :

- La nomenclature et le repérage complets des éléments représentés ;
- Toutes les dimensions des éléments ;
- Les surcharges admissibles sur les divers éléments ou zones ;
- La nature des matériaux structurels et leurs caractéristiques mécaniques (qualités, charges de rupture, etc.) ;
- Toutes les sujétions de raccordement à l'interface avec d'autres corps d'état ;
- Tous les percements, réservations ou trémies pour les passages de gaines, conduits, canalisations des autres corps d'état.

#### 1.4.2 Visa du dossier d'exécution :

L'Entrepreneur doit remettre le dossier d'exécution à la Maîtrise d'Oeuvre. Ce dossier peut être remis par étapes, suivant un calendrier approuvé au préalable par la Maîtrise d'Oeuvre à la condition qu'à chaque étape, les plans présentés soient cohérents et accompagnés des calculs et pièces justificatives correspondants.

#### 1.4.3 Notes de calculs :

L'Entrepreneur établit une note de calculs complète et cohérente pour la justification de l'ensemble de ses ouvrages, sur la base de la modélisation unique et de toutes les modélisations complémentaires requises. L'Entrepreneur effectue la justification de l'ensemble de l'ouvrage, notamment :

- - Le dimensionnement de tous éléments de structure, couverture et façade ;
- - Le dimensionnement de tous assemblages et détails ;

La justification de certaines pièces d'assemblage peut nécessiter des analyses informatiques aux éléments finis. Le dimensionnement des poteaux et poutres de la structure sont effectués en se conformant aux formes et dimensions représentées dans les plans du marché. La justification de la totalité des pièces doit respecter les normes et spécifications décrites dans le présent document.

L'Entrepreneur effectue en outre l'ensemble des analyses des phases de montage. L'Entrepreneur modifie, à sa charge, les points de la note de calculs qui font l'objet d'une objection de la part de la Maîtrise d'Oeuvre (objection d'ordre technique ou pour non-respect de l'esprit de la conception initiale).

## 1.5 Dossier des ouvrages exécutés

A l'issue du chantier, les plans, notes de calcul et fiches techniques doivent être complétés ou refaits de façon à être rendus conformes à l'exécution définitive. Le dossier des ouvrages exécutés comprend :

- Le dossier d'exécution mis à jour ;
- Les notices d'utilisation, de réparation et de maintenance des ouvrages ;
- Les fiches de contrôles et de la fabrication, du montage et des produits utilisés.

## 2. TRAVAUX SUR EXISTANT

### 2.1 Dépose des faux-plafonds y compris ossature et isolation

Travaux comprenant :

- Dépose faux plafond de toute nature (fixe ou démontable) y compris suspentes et fixations
- Dépose de l'isolation thermique associée le cas échéant
- Protection des ouvrages adjacents

Les murs et cloisons conservés ne devront subir aucune détérioration.

Echafaudage et toutes protections nécessaires

Evacuation à la décharge agréée suivant tri.

Mode de métré : Au mètre carré

### 2.2 Dépose des dalles de faux-plafond

Travaux comprenant :

- Dépose très soignée de dalles de faux plafond de toute nature,
- Protection des ossatures existantes conservées
- Protection des ouvrages adjacents,

Les murs et cloisons conservés ne devront subir aucune détérioration.

Evacuation à la décharge agréée suivant tri.

Mode de métré : Au mètre carré

### 2.3 Remplacement de dalles de faux-plafond minéral

- Dépose soignée de dalles de faux plafond minéral
- Protection des ouvrages adjacents,
- Evacuation à la décharge agréée suivant tri.
- Fourniture et mise en œuvre de dalle de faux-plafond dito existant.
- Classement au feu M0
- La mise en œuvre du plafond devra respecter la norme NF P68-203, les prescriptions du fabricant et la réglementation en vigueur.
- Le plafond sera composé de substrat minéral bio-soluble non nocif suivant la directive européenne 97/67/69 EC.
- Le produit pourra supporter une charge supplémentaire de 3 kg/m<sup>2</sup> uniformément répartie et intégrer divers petits matériels (spots basse tension, têtes de sprinkler...).
- Compris toutes sujétions de réalisation

Mode de métré : Au mètre carré

### 2.4 Remplacement de dalle de faux-plafond plâtre

- Dépose soignée de dalles de faux plafond plâtre
- Protection des ouvrages adjacents,
- Evacuation à la décharge agréée suivant tri.
- Fourniture et mise en œuvre de dalle de faux-plafond plâtre dito existant.
- Classement au feu M0
- La mise en œuvre du plafond devra respecter la norme NF P68-203, les prescriptions du fabricant et la réglementation en vigueur.
- Le plafond sera composé de substrat minéral bio-soluble non nocif suivant la directive européenne 97/67/69 EC.
- Le produit pourra supporter une charge supplémentaire de 3 kg/m<sup>2</sup> uniformément répartie et intégrer divers petits matériels (spots basse tension, têtes de sprinkler...).

- Compris toutes sujétions de réalisation  
Mode de métré : Au mètre carré

## 2.5 Lessivage des ossatures

Travaux comprenant :

- Lessivage soignée par tout moyen approprié des ossatures existantes conservées et des plates bandes de toute nature,
- Séchage des éléments lessivés,
- Protection des ouvrages adjacents,
- Les murs et cloisons conservés ne devront subir aucune détérioration.

Mode de métré : Au mètre carré

## 2.6 Réajustement de l'ossature primaire

Travaux comprenant :

- - Réajustement de l'ossature primaire existante suite à la dépose du faux plafond,
- - Remise à niveau de l'ossature,
- - Compris toutes sujétions de mise de réglage pour recevoir un faux plafond démontable neuf.

Mode de métré : Au mètre carré

# 3. FAUX-PLAFOND PLATRE

## 3.1 Faux-plafonds en dalles 60x60 type DANOLINE QUADRIL BELGRAVIA de chez KNAUF

Fourniture et mise en œuvre d'un plafond de type DANOLINE QUADRIL de chez KNAUF comprenant notamment :

- Dalles de plafonds plâtre perforée DANOLINE QUADRILL de chez KNAUF de 600 x 600 de 12.5 mm d'épaisseur à bords chanfreinés.
- Décor QUADRILL avec perforation carrée de dimensions 12 x 12 mm, entraxe 30 mm, complétée au dos de la dalle d'un voile absorbant à base de fibres végétales.
- Dalle peinte blanc RAL 9003 mat
- Système de suspension type BELGRAVIA (E) bords feuillurés et ossature semi-encastree T15 et fixée à la structure par l'intermédiaire de suspentes, profils laqué blanc, compris cornières de rives.
- Classement au feu : A2-s1, d0
- Coefficient d'absorption acoustique aW : 0,60 (L) sans laine

Mode de métré : Au mètre carré

### 3.1.1 Plaques seules DANOLINE QUADRIL BELGRAVIA de chez KNAUF

Fourniture de plaque de faux-plafond dito partie courante pour entretien.

Mode de métré : A l'unité de plaque

## 3.2 Faux-plafonds dalles 60x60cm type GYPTONE ACTIV'AIR POINT 11 E15 chez PLACO

Fourniture et mise en œuvre d'un plafond de type GYPTONE ACTIV'AIR POINT 11 E15 de chez PLACO comprenant notamment :

- Dalles de plafonds plâtre perforée GYPTONE ACTIV'AIR POINT 11 de chez PLACO de 600 x 600 de 10 mm d'épaisseur à bords feuillurés.
- Décor ACTIV'AIR POINT 11 avec perforation rondes compris interposition d'un feutre acoustique noir au dos de la dalle
- Dalle peinte blanc RAL 9010
- Système de suspension type bords feuillurés et ossature semi-encastree T15 et fixée à la structure par l'intermédiaire de suspentes, profils laqué blanc, compris cornières de rives.

- Classement au feu : A2-s1, d0
- Coefficient d'absorption acoustique aW : 0,65 (LM)

Mode de métré : Au mètre carré

### 3.2.1 Plaques seules GYPTONE ACTIV'AIR POINT 11 E15 de chez PLACO

Fourniture de plaque de faux-plafond dito partie courante pour entretien.

Mode de métré : A l'unité de plaque

## 4. FAUX-PLAFOND MINERAL

### 4.1 Faux-plafonds dalles démontables 60x60- ULTIMA+OP TEGULAR chez ARMSTRONG

Fourniture et mise en œuvre d'un plafond de type ULTIMA OP TEGULAR de chez ARMSTRONG comprenant notamment :

- Dalles de plafond minérales perforées ULTIMA OP de chez ARMSTRONG de 600 x 600 de 12.5 mm d'épaisseur à bords chanfreinés.
- Système de suspension type TEGULAR : bords feuillurés et ossature semi-encastree T24 et fixée à la structure par l'intermédiaire de suspentes, profils laqué blanc, compris cornières de rives.
- Classement au feu : A2-s1, d0
- Coefficient d'absorption acoustique aW : 1.00 sans laine

Mode de métré : Au mètre carré

#### 4.1.1 Plaques seules ULTIMA+ OP TEGULAR de chez ARMSTRONG

Fourniture de plaque de faux-plafond dito partie courante pour entretien.

Mode de métré : A l'unité de plaque

### 4.2 Faux-plafonds en dalles 60x60 cm - SAHARA TEGULAR de chez ARMSTRONG

Fourniture et mise en œuvre d'un plafond comprenant notamment :

- Dalles de plafonds de 600 x 600 x ép.15 mm type SAHARA à bord TEGULAR de chez ARMSTRONG,
- Système de suspension type TEGULAR : bords feuillurés et ossature semi-encastree T24 et fixée à la structure par l'intermédiaire de suspentes, profils laqué blanc, compris cornières de rives.
- Réaction au feu: EEA - Euroclass A2-s1,d0
- Absorption acoustique : AlphaW >ou= 0.60

Mode de métré : Au mètre carré

#### 4.2.1 Plaques seules SAHARA TEGULAR de chez ARMSTRONG

Fourniture de plaque de faux-plafond dito partie courante pour entretien.

Mode de métré : A l'unité de plaque

### 4.3 Faux-plafonds en dalles démontables 60x60 cm - EKLA de chez ROCKFON

Fourniture et mise en œuvre d'un plafond de type EKLA DB 44 de chez ROCKFON ou équivalent comprenant notamment :

- - Dalles de plafonds EKLA DB de chez ROCKFON ou équivalent de 600 x 600 de 20 mm d'épaisseur.
- - Système de suspension type bord à feuillures semi-encastres E24 de chez ROCKFON ou équivalent et fixée à la structure par l'intermédiaire
- de suspentes, profils laqué blanc, compris cornières de rives.
- - Réaction au feu : REI30
- - Absorption acoustique : AlphaW = 1.00

Mode de métré : Au mètre carré

#### 4.3.1 Plaques seules EKLA de chez ROCKFON

Fourniture de plaque de faux-plafond dito partie courante pour entretien.

Mode de métré : A l'unité de plaque

## 5. OUVRAGES DIVERS

### 5.1 Structure autoporteuse

- Rail métallique fixé mécanique sur 2 parois parallèles au niveau de la zone concernée
- Incorporation de fourrures fixées mécaniquement dans les rails
- Fixation de l'ossature primaire du faux-plafond aux fourrures à l'aide de suspentes adaptées

Mode de métré : Au mètre carré

### 5.2 Laine minérale ép. 100mm

Incorporation d'une isolation thermique compris pare-vapeur comprenant un rouleau souple en laine de verre revêtu d'un surfaçage kraft quadrillé tous les 10 cm.

- $\lambda = 0,04W/(m.K)$
- Réaction au feu : Euroclasse F
- $R = 2.5m^2.K/W$

Mode de métré : Au mètre carré

### 5.3 Joues plaque de plâtre

Réalisation de joues verticales en plaque de plâtre comprenant :

- Ossature porteuse par cornières périphériques métalliques,
- Mise en place de plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur, compris fixation en pied et en tête de la joue dans l'ossature du faux plafond.
- Compris talon en partie basse, tous détails de liaison et de réglage, découpes, joints, façon de cintrage, manutention, garnissages, calfeutrements, échafaudage ou platelage de travail, protections, nettoyage, tous détails et sujétions pour une parfaite et complète réalisation.
- Compris toutes sujétions de réalisation et d'incorporation
- Réalisation suivant les règles de l'art.
- Finition du parement dito partie courante.

1) Hauteur à rattraper : de 10 à 20cm

Mode de métré : Au mètre carré

2) Hauteur à rattraper : de 21 à 40cm

Mode de métré : Au mètre carré

3) Hauteur à rattraper : de 41 à 60cm

Mode de métré : Au mètre carré

4) Hauteur à rattraper : de 61 à 80cm

Mode de métré : Au mètre carré

5) Hauteur à rattraper : de 81 à 100cm

Mode de métré : Au mètre carré

6) Hauteur à rattraper : supérieure à 100cm

Mode de métré : Au mètre carré

#### 5.3.1 Plus-value pour joue CF1/2H

Plus-value pour joue à parement de base 13mm

Caractéristiques techniques:

- - Nombre et épaisseur des plaques : 2 x 13mm
- - Classement EI 30

Mode de métré : Au mètre carré

### 5.3.2 Plus-value pour joue CF1H

Plus-value pour joue à parement de base 13mm

Caractéristiques techniques:

- - Nombre et épaisseur des plaques : 1 x 25 mm + 1 x 13mm
- - Classement EI 60

Mode de métré : Au mètre carré

## 5.4 Soffites

Réalisation de gaines horizontales en plaque de plâtre comprenant :

- - Ossature porteuse par cornières périphériques métalliques,
- - Mise en place de plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur, compris fixation en pied et en tête du soffite dans l'ossature du faux plafond.
- - Compris talon en partie basse, tous détails de liaison et de réglage, découpes, joints, façon de cintrage, manutention, garnissages,
- calfeutremments, échafaudage ou platelage de travail, protections, nettoyage, tous détails et sujétions pour une parfaite et complète réalisation.
- - Compris toutes sujétions de réalisation et d'incorporation
- - Réalisation suivant les règles de l'art.
- - Finition du parement dito partie courante.

1) Développé : inférieur à 40cm

Mode de métré : Au mètre carré

2) Développé : de 41 à 60cm

Mode de métré : Au mètre carré

3) Développé : de 61 à 80cm

Mode de métré : Au mètre carré

4) Développé : de 81 à 100cm

Mode de métré : Au mètre carré

5) Développé : de 101 à 120cm

Mode de métré : Au mètre carré

6) Développé : de 121 à 140cm

Mode de métré : Au mètre carré

7) Développé : supérieur à 141cm

Mode de métré : Au mètre carré

### 5.4.1 Plus-value pour joue CF1/2H

Plus-value pour soffite à parement de base 13mm

Caractéristiques techniques:

- - Nombre et épaisseur des plaques : 2 x 13mm
- - Classement EI 30

Mode de métré : Au mètre carré

#### 5.4.2 Plus-value pour joue CF1H

Plus-value pour soffite à parement de base 13mm

Caractéristiques techniques:

- Nombre et épaisseur des plaques : 1 x 25 mm + 1 x 13mm
- Classement EI 60

Mode de métré : Au mètre carré

#### 5.5 Plate bande staff

Fourniture et pose plate bande staff standard fixés sur ossature:

- ossature métallique support composée de rails suspendus
- plaques de staff vissées sur l'ossature
- Compris joint entre les plaques, cueillies, angles avec bandes et enduit spécial 2 couches.

- 1) Largeur : de 10 à 20cm ..... Mode de métré : Au mètre carré
- 2) Largeur : de 21 à 30cm ..... Mode de métré : Au mètre carré
- 3) Largeur : de 31 à 40cm ..... Mode de métré : Au mètre carré
- 4) Largeur : de 41 à 50cm ..... Mode de métré : Au mètre carré

#### 5.6 Gorge d'éclairage

Réalisation de gorges supports de tubes fluorescents comprenant une partie horizontale et une remontée en plaque de plâtre, compris rails, plaque de plâtre double face.

Réalisation suivant les règles de l'art.

Compris bandes à joints simples et armées pour angles saillants, compris ratissages soignés, renforts de tous les angles saillants métallique ou PVC.

- 1) Développé : inférieur à 40cm ..... Mode de métré : Au mètre carré
- 2) Développé : de 41 à 60cm ..... Mode de métré : Au mètre carré
- 3) Développé : de 61 à 80cm ..... Mode de métré : Au mètre carré

#### 5.7 Trappes de visites

- 1) Dim. 20x20cm ..... Mode de métré : à l'unité
- 2) Dim. 30x30cm ..... Mode de métré : à l'unité
- 3) Dim. 40x40cm ..... Mode de métré : à l'unité
- 4) Dim. 50x50cm ..... Mode de métré : à l'unité
- 5) Dim. 60x60cm ..... Mode de métré : à l'unité

#### 5.8 Caisson store

- Exécution de coffres en panneaux médium à peindre par le lot "Peinture",
- A l'intérieur, fourniture et mise en place de contreplaqué 15 mm d'épaisseur noyé pour fixation du store.
- Un talon de 50 x 20 mm supportera le faux plafond en rives.
- Dimensions de l'ouverture + 20 cm de part et d'autre avec fermeture des abouts ou filant selon plans.
- Largeur 40 cm du mur intérieur.

Mode de métré : Au mètre linéaire

## 6. BARRIERE PHONIQUES

#### 6.1 Barrières phoniques ACOUSTIMASS de chez ROCKFON

Fourniture et pose d'une barrière phonique entre bureaux. Travaux comprenant :

- Barrière phonique en laine de roche ép. 80mm revêtue sur les 2 faces d'un complexe en aluminium de type ACOUSTIMASS de chez ROCKFON fixée au dessus des cloisons,
- Fixation verticale sur ossature ou autoportant,
- Indice d'affaiblissement acoustique **Rw(C;Ctr) = 19 (-1;-3) dB.**

Mode de métré : au mètre carré

## 6.2 Barrières phoniques SOUNDSTOP de chez ROCKFON

Fourniture et pose d'une barrière phonique entre bureaux. Travaux comprenant :

- Barrière phonique en laine de roche ép. 80mm revêtue sur 1 face d'un complexe en aluminium de type SOUNDSTOP de chez ROCKFON fixée au dessus des cloisons,
- Fixation verticale sur ossature ou autoportant,
- Indice d'affaiblissement acoustique **Rw(C;Ctr) = 30 (-2;-6) dB.**

Mode de métré : au mètre carré

## 6.3 Barrières phoniques ACOUSTIPAN de chez EUROCOUSTIC

Fourniture et pose d'une barrière phonique entre bureaux. Travaux comprenant :

- Barrière phonique en laine de roche ép. 80mm revêtue sur les 2 faces d'une feuille d'aluminium de type ACOUSTIPAN de chez EUROCOUSTIC fixée au dessus des cloisons,
- Fixation verticale sur ossature ou autoportant,
- Indice d'affaiblissement acoustique **Rw(C;Ctr) = 30 (-2;-6) dB.**

Mode de métré : au mètre carré